

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 24

Artikel: Les assemblées primaires de 1798 : [suite]
Autor: Mogeon, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

Imprimerie Ami FATIO & Cie, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 10 juin 1916: Les assemblées primaires de 1798 (L. Mogeon). — Noms de famille francisés (V. F.). — A propos de bottes (Alfred Gallay). — Mimerio 100 (Marc à Louis). — Au secours ! (R.). — Le « crouton » (F. P.). — Le retour d'un contingent : Fribourg 1449 (A suivre).

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES DE 1798

II

Le 23 février, l'assemblée provisoire décidait d'adresser au peuple une proclamation « pour diriger son choix dans les assemblées primaires ». On y retrouve le ton solennel si cher aux magistrats d'alors qui ne doutaient pas sans doute de la foi naïve des citoyens frais émoulus, et de la conscience avec laquelle seraient suivis des conseils dictés par l'amour pour une patrie naissante à la liberté. Toutefois, il y avait déjà du tirage ; des scories troublaient l'eau vive ; on se méfiait de certains types.

« ... Considère l'importance du choix que tu vas faire et combien il est nécessaire qu'il soit éclairé... »

« Des gens affectant une popularité qui n'est que sur leurs lèvres s'insinueront auprès de toi par des paroles flatteuses, des promesses trompeuses, trop belles pour qu'ils puissent les réaliser... »

« D'autres te vanteront leur patriotisme, l'annonceront par des discours exagérés, des motions violentes, peut-être par une satire de l'ancien gouvernement... Examine si ce ne serait point de ces patriotes de deux jours, dévoués à Berne... de ces gens sans système, dont l'opinion versatile tient à la crainte et à l'ambition... »

« Tu verras peut-être encore rôder autour de toi, sous un masque populaire, de ces hommes vains et fiers qui, enivrés naguère de leurs prérogatives, de leurs prétentions de titres et de naissance, n'avaient pour toi que du mépris... »

« ... Tu ne te laisseras pas tromper. »

« Sache que l'homme de mérite, celui qui se distingue par ses bonnes mœurs, sa probité, ses lumières, ne demande rien, ne sollicite point, mais que modeste autant qu'éclairé et honnête, il attend que ses concitoyens lui rendent justice et le mettent à sa place. Cherche donc avec soin cet homme : c'est le plus beau présent que tu puisses faire à la patrie... »

Toute assemblée primaire qui n'aura qu'un ou deux électeurs à nommer doit avoir achevé ses travaux dans la journée et sans désemparer, c'est-à-dire lundi 26 février. Pour celles qui n'auront pas terminé, on continuera les opérations le mardi 27 février, et même le 28, le 29 février et le 1^{er} mars, comme ce fut le cas pour Lausanne.

Avant l'ouverture du scrutin, le président de toute assemblée primaire devait insister auprès des votants sur l'importance de l'acte qu'ils allaient accomplir.

Voici les procès-verbaux des opérations de Gryon. L'assemblée a lieu le 26 février sous la présidence du doyen d'âge.

1^{re} OPÉRATION

Les citoyens sous-nommés ont été élus :

Pierre-David Bocherens, président.

Abram feu Abram Broyon, secrétaire.

Pierre-Abram Moreillon.

Jean-Pierre Moret. / scrutateurs.

Pierre-Abram Aulet.

2^{me} OPÉRATION

Le président, après inspection du registre où tous les citoyens ayant droit de voter sont inscrits, déclare que notre assemblée est composée de 125 votants dont 117 ont voté. Nous devons donc, d'après la constitution, élire un électeur et un suppléant ; à quoi il a été procédé comme suit :

1^o à une majorité de 77 voix le citoyen Pierre-Abram Aulet a été élu électeur ; 2^o à une majorité de 59 voix le citoyen Pierre-David Bocherens fils a été élu suppléant, et ce, pour lui et pour l'autre, au premier tour de scrutin.

Il est décidé que toutes les opérations ont été régulières et conformes aux instructions de la Représentation provisoire du Pays de Vaud.

Le procès-verbal du « Comité de la Sarra » est accompagné d'une lettre ainsi conçue :

« Nous vous envoyons les procès-verbaux des assemblées de notre district. Nous désirons que partout le peuple ait senti l'importance de l'acte auquel il a été appelé à participer, que partout il ait compris que son bonheur, sa tranquillité dépendait de cette journée mémorable pour lui. Alors on pourra espérer de voir l'assemblée électorale à l'instar de l'assemblée nationale provisoire du Pays de Vaud composée non de parties hétérogènes et discordantes mais de patriotes unis pour faire le bonheur de notre chère patrie. »

Salut et respect.

Pour le Comité :

J. Potterat, président. George Favey, sec. »

Dans certaines contrées il y eut du tirage. Ainsi, Premier refusait de se joindre à Romainmôtier et aurait voulu voter avec Bretonnières qui, au contraire, était disposé de venir à Romainmôtier. Le « petit picque » fut cause qu'il n'y eut pas d'assemblée primaire à Premier, « pas plus qu'à Vallorbe ». *

A Lausanne, il fallut 4 jours — 26, 27, 28 février et 1^{er} mars — pour venir à bout des élections. Pour 1871 citoyens il y avait 19 électeurs à élire en 3 sections qui siégeaient a) dans la Cathédrale sous la présidence du prof. Dapples ; b) dans l'église de St-François, sous la présidence de Polier ; c) dans l'église de St-Laurent, sous la présidence de Joseph l'ainé. Seuls, le 27 février, M. Glayre et H. Polier furent élus ; le second tour à la majorité absolue ne donna pas de résultat et au 3^{me} tour, à la majorité relative, furent élus : Bergier, banneret, Obousier, Jean Antoine, Verdeil Dr, Bourgeois, banneret, Bressenel, conseiller, Bontems, Maurice Bergier, conseiller, Bonnard, Jean Marc, Secré-

tan, Victor Gamaliel, Carrard, banneret, Pan-chaud, justicier, Joseph, commissaire aîné, Vill, Philippe Louis, Develey, Secrétaire Dr, Bonet Louis, Reymond Louis.

Les bonnes gens qui pensaient que le souffle de la liberté suffirait à lui seul pour chasser toute impureté du monde politique se plaignirent de ce que les élections dans les assemblées primaires n'avaient pas toutes donné l'expression d'un patriotisme absolument désintéressé. Ils oubliaient que l'homme reste homme, mais quelques défaillances personnelles ne devaient pas empêcher la patrie vaudoise de suivre sa destinée et de vibrer désormais au seul nom de Suisse.

L. MOGEON.

NOMS DE FAMILLE FRANCISÉS¹

D u temps de Leurs Excellences de Berne, les pasteurs du Pays de Vaud, qui tenaient alors, comme on sait, les registres de l'état-civil, traduisaient généralement en français les noms de famille allemands. C'est ainsi qu'à Ecublens, en 1747 et 1749, des sieurs Sägesmann, de Wattenwil, deviennent des *La Faux* et qu'en 1780, dans la même paroisse, on célèbre le mariage d'un *Serin*, de son vrai nom Zisel (Zeisig en bon allemand).

A Granges, en 1707, *Kraienbühl* est traduit par *Creible* ; *Hirsch* par *Cerf*. En 1702, le menuier *Löffel*, de Bienne, dont le moulin était situé au-dessous de Brit, s'entend appeler *David Cully* (cuiller). En 1740, l'aubergiste et cordonnier *Henry Baumgartner*, à Granges, se marie sous le nom de *Duverger*.

Dans les anciens registres de l'état-civil de Morges figurent les noms francisés que voici :

Verdet	pour	Grinig.
Maillet	»	Schleyel.
Loup	»	Wolf.
Fontaine	»	Brunner.
Dümoulin	»	Indermühl.
Seillont	»	Käbli.

Aux Ormonts :

Charbon	pour	Kohli.
d'Ecerdes	»	ron Grünigen.

A Provence, mourut en 1749 une dame Rose... de Signau, « dont le nom, dit l'acte de décès, se rend en français par *Cousandier* ».

A Orbe, en 1799, un jeune *Vainqueur* ou *Sigg* est mentionné parmi les catéchumènes.

Grandson, en 1603, octroya des lettres de bourgeoisie à « Henri Fiance, soit Caution, dit Burgin, fils de feu Hans Burgin, de Buckten, terre de Bâle. »

En 1712, à Montpreveyres, le sieur *Tailleur* ou *Schneider*, fut baptisé un de ses enfants.

Le régent de Chavannes-le-Veyron, en 1734, est inscrit dans les registres de Mont-la-Ville, sous le nom de *Saucisse* ou *Würsten*.

A Bellerive, en 1784, vivait un nommé *Boulangier* soit *Pfister*. Sa femme était une *Meunier* ! Leurs enfants durent être bons comme le pain. Mais on ne dit pas combien ils en eurent de fournies.

V. F.

¹ D'après des notes obligamment communiquées par M. Alfred Millioud.